

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du 11 avril 2024 à 17h00**

L'an deux-mil-vingt-quatre, le jeudi onze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Famille et des Solidarités, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie GOULAY, Vice-Présidente.

**1) Nomination du secrétaire de séance**

Mme Martine VANTREESE est désignée secrétaire de séance

**2) Appel nominatif des membres**

**Présents :**

Mme Véronique BABIN, Mme Colette CARON, Mme Christiane CHERRIER, Mme Sylvie GOULAY, Mme Martine VANTREESE : Membres élus.

Mme Joëlle BEAUCLE, Mme Nicole LEMASLE, M. François TRANCHARD, Mme WARLOP Christine : Membres nommés.

**Absents excusés sans pouvoir :**

M. Frédéric DUCHÉ, Mme Manuela GIMENEZ, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Géraldine REQUILLARD.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Elisabeth THUAULT, Mme Françoise LORENZI.

**Absents :**

Mme Jocelyne JACQUOT.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I / POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION**

- 2024-05 - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023
- 2024-06- Affectation des résultats de l'exercice 2023- Budget CCAS
- 2024-07- Budget Primitif 2024

Annexe : Note explicative

- 2024-08 Attribution des subventions aux associations et organismes 2024

Annexe : Note subvention

### **II / QUESTIONS DIVERSES**

Participation à la journée des séniors

Repas des aînés

Séjour du numérique : système informatisé des établissements médico-sociaux

Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

Numéro : **2024-05**

Pole : CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente

Objet : Budget CCAS : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif en 2023

---

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de madame Sylvie GOULAY, Vice - Présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Frédéric DUCHÉ, Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

La comparaison s'effectue entre la page n°21 du compte de gestion et la page n°6 A1 de l'exécution du budget du compte administratif du CCAS ci jointes.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Et après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**Article 1 : DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Article 2 : D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice considéré, établi par le Trésorier Municipal, qui visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;

**Article 3 : D'APPROUVER** le Compte Administratif 2023 du C.C.A.S. qui se résume ainsi :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	548 513.09 €
Recettes :	549 143.61 €
Excédent de fonctionnement :	+ 630.52 €

#### Section d'investissement :

Dépenses :	93 266.99 €
------------	-------------

Recettes :	184 431.91 €
Excédent d'investissement :	+ 91 164.92 €

**Article 4** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, et à Monsieur le Trésorier Municipal.

B. DOIZY :

« Concernant les charges à caractère général, sur la section de fonctionnement, nous avons en dépenses 220 194,49 €.

Le montant des frais de personnel s'élève à 243 433,02 €.

Les autres charges de gestion courante, c'est-à-dire ce que l'on paye en subventions, le montant est de 32 380, 70 €.

Les charges financières, les intérêts de la dette, s'élèvent à 12 988,52 €.

Les charges exceptionnelles sont de 3 301,60 €.

Nous avons une évolution sur le 011 qui est limitée. Ceci correspond au fonctionnement du service, les fournitures, le carburant, l'électricité, et les différents repas faits en cours d'année.

Concernant les charges de personnel, nous avons l'évolution entre 2022 et 2023, qui est liée au remplacement de Mathilde PIN pendant son congé maternité.

En ce qui concerne les secours, les aides d'urgence, nous sommes juste.

Enfin, les subventions aux associations, avec un réalisé de 4 200 euros.

Pour les recettes, nous avons les produits du service du domaine, les concessions, les redevances funéraires, la commune reverse une partie de ce qu'elle touche au CCAS, c'est obligatoire.

Les dotations et participations, qui sont les plus grosses recettes pour le CCAS, nous avons le département avec le CPOM, 210 000 euros de la commune, et également une subvention pour le contrat aidé du conseiller numérique.

Tout ceci nous amène, en recettes de fonctionnement, à 545 981 € auxquels il faut intégrer l'excédent de l'année précédente, qui est de 4375,19 €, ce qui fait un total de 549 143, 61 euros.

En conséquence, nous avons un excédent de 630 euros ».

M. JÉGADO :

« Concernant la partie CPOM, sur le forfait Autonomie, le Département baisse la subvention de 1400 euros ».

B. DOIZY :

« Il y a l'emprunt de 50 000 euros, ce qui fait 51 640,22 € de recette d'investissement en 2023.

Les excédents de fonctionnement décapitalisés, qui datent de l'année précédente et que l'on doit reporter, sont de 89 437,43 €, et nous avons touché la FCTVA de 7 139,50 euros.

En conclusion, la gestion est saine, il n'y a pas de déficit, quelques travaux ont été réalisés, et les obligations légales et facultatives sont respectées. Il y a de plus en plus d'actions qui se développent à la Résidence Autonomie.

Je rappelle qu'avec une subvention de la mairie qui n'a évoluée que de 10 000 euros, il n'y a eu aucune suppression de services. La sortie des aînés, le repas, et le colis sont maintenus. C'est une bonne nouvelle ».

-----

**Vote à l'unanimité des voix**

---

Numéro : **2024- 06**

Pole : CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente

Objet : BUDGET CCAS – Affectation des résultats de l'exercice 2023

---

Le rapporteur rappelle qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2022	+ 93 812.62 €	- 83 715.72 €
Affectation au 1068 (2022)	- 89 437.43 €	
<b>Résultat 2023</b>	<b>+ 630.52 €</b>	<b>+ 91 164.92 €</b>
<b>Total 2023 hors R.A.R</b>	<b>+ 5 005.71 €</b>	<b>+ 7 449.20 €</b>
<b>Restes à réaliser :</b>		
Dépenses		- 1 719.72 €
Recettes		
<b>Besoin de financement</b>		

Excédent reporté

+ 5 005.71 €

+ 7 449.20 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** que, seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**DECIDE**

**Article 1 : D'AFFECTER** le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	5 005.71 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'Investissement	0.00 €
<b>Affectation obligatoire:</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€ 5 005.71

**Article 2 :** Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal,

-----  
**Vote à l'unanimité des voix**

Numéro : **2024-07**

Pole : CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente

Objet : Budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des éléments relatifs au Budget Primitif,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	716 920,00 €
Recettes :	716 920,00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses :	115 444.00€
Recettes :	115 444.00€

**Article 2 :** Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

B. DOIZY :

« Le budget est équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur le 012 nous avons un réalisé à 240 000 € en 2023. Cette augmentation se justifie par plusieurs raisons. Nous avons l'agent polyvalent de la Résidence Autonomie qui est arrivé en mai 2023, et cette année il sera rémunéré sur une année complète, ce qui entraîne une différence.

Nous avons également deux jeunes « service civique » sur la partie des aînés ».

M. JÉGADO :

« A ce sujet, j'ai transmis la convention signée à la structure. Cela devrait se mettre en place rapidement.

La troisième dépense importante c'est la refacturation en frais de personnel ».

B. DOIZY :

« En effet, deux agents de la commune travaillent, pour un temps défini, à la Résidence Autonomie. Ils sont rémunérés par la commune qui, jusqu'alors, ne refacturait pas au CCAS.

Le CCAS va commencer à rembourser l'emprunt effectué en 2023, ce qui explique la légère évolution des charges financières sur la section de fonctionnement en dépenses.

Il est prévu 3000 euros d'atténuation de charges pour les arrêts maladie.

Les produits du service du domaine sont de 59 986,48 euros ; le nombre de résidents qui prennent leurs repas à la Résidence Autonomie a légèrement augmenté ».

C. CARON :

« A ce sujet, les résidents ne sont pas contents et ils ne veulent pas de repas végétarien ».

B. DOIZY :

« Sur la nature du repas ou de la qualité ? ».

C. CARON :

« Le riz n'est pas cuit, les pâtes ne sont pas cuites, les pommes de terre non plus ».

M. JÉGADO :

« A la Résidence Autonomie les plats sont réchauffés mais pas recuits. J'ai échangé avec monsieur DAJON sur la gestion des repas à la RA ».

C. CARON :

« Je rappelle qu'à une époque des personnes extérieures venaient manger à la Résidence. J'avais pensé faire passer une annonce dans l'Impartial pour le reproposer, mais quand j'ai constaté comment sont les repas, je préfère ne pas le faire ».

B. DOIZY :

« C'est bien de le préciser, il y a une grosse amélioration à apporter ».

F. TRANCHARD :

« Y-a-t-il une commission des menus ? ».

C. CARON :

« Oui, je vais participer à la prochaine ».

B. DOIZY :

« Revenons aux recettes, les dotations, notamment la dotation de la ville qui ne baissera pas cette année.

Il y a les autres produits de gestion courante. Nous avons une forte augmentation par rapport à 2023 puisque l'on passe à 413 000 euros. La raison est le remboursement des dégrèvements de la taxe foncière. Nous avons été remboursés de 3 années, ce qui fait un montant de 170 000 euros.

Si on intègre le résultat reporté de 2023, nous avons une section de recettes de fonctionnement de 716 920 euros.

Passons à la section d'investissement. Il y a le remboursement du capital de l'emprunt et les opérations d'équipement.

Nous finissons les travaux sur la partie évacuation des eaux pluviales à la Résidence Autonomie, le passage en LED des éclairages communs, les sols dans les ascenseurs vont être changés, achat de matériel pour Yannick, et des travaux PMR.

Il y aura également l'assistant de maîtrise d'ouvrage qui va réaliser le programme d'investissement de réhabilitation pour la RA, nous procéderons cette année à un appel à projets de la Carsat afin de solliciter une aide financière sur la partie études et diagnostics, le chiffrage est en cours ».

M. JÉGADO :

« Nous gardons une enveloppe pour les réparations qui est d'environ 4500 euros. On a appris hier qu'il y a une fuite au niveau du toit de la RA, et qui donne sur la machinerie des ascenseurs. Un constat a été réalisé, il va falloir intervenir. J'attends le devis. Nous devons prendre sur l'enveloppe qui était prévue pour les rampes PMR ».

B. DOIZY :

« C'est toute la difficulté, pour le CCAS, de financer ces investissements. Le budget est contraint et l'état ne suit pas en terme de subventions d'investissements ».

-----  
**Vote à l'unanimité des voix**

---

Numéro : **2024-08**

Pole : CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente

Objet : Attribution des subventions aux associations et organismes 2024

---

Le rapporteur rappelle que chaque année, des associations et organismes sont soutenus par le CCAS des Andelys dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'ils peuvent offrir.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration doit fixer le montant total des subventions imputées à l'article 65758 du Budget Primitif 2024. Le montant proposé s'élèverait à **4 600 €**.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE**

**Article 1 - DE FIXER** le montant total des subventions attribuées aux associations et organismes, à la somme de **4 600 €**.

**Article 2 - D'ATTRIBUER** les subventions aux associations et organismes comme ci-après :

- Les Restos du Cœur : **1700 €**
- SORESO : **800 €**
- Solid'Ensemble Cancer 276 : **700 €**
- Adapei 27 **500 €**
- Réserve associative : **900€**

**Article 3 -** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur le Trésorier principal

---

N'ont pas participé au vote de la subvention concernant l'association dont ils sont présidents ou membres :

**Associations**

**Noms - Prénoms**

Les restos du cœur

TRANCHARD François

SORES0

LEMASLE Nicole – Christine WARLOP

J. BEAUCLE :

« Par rapport à l'amicale des résidents de l'hôpital Saint-Jacques, je n'ai pas reçu de dossier, mais nous restait des fonds ».

M. JÉGADO :

« J'en prend note pour y remédier l'année prochaine.

Concernant le Secours Populaire, j'ai fait plusieurs tentatives de contact sans succès.

Cette année j'ai reçu une demande de subvention par mail, à hauteur de 4 000 euros. J'ai répondu à ce mail en précisant que j'aimerais avoir un contact avec eux, je n'ai jamais eu de retour.

A propos du festival « La main dans le chapeau », nous les avons rencontrés avec Sylvie. Le festival aura lieu en juin, la première édition s'est déroulée l'année dernière. Il est important que le CCAS leur donne un coup de pouce, car il doit intervenir également dans le cadre du handicap ».

-----  
**Vote à l'unanimité des voix**

**QUESTIONS DIVERSES :**

S. GOULAY :

« Y a-t-il des personnes intéressées pour accompagner aux dates du 10 ou 24 juin ? »

M. JÉGADO :

« Dans le mail que je vous ai adressé, j'ai précisé 4 élus par date, 2 professionnels, et deux jeunes de la Mission Locale. Idem pour le cinéma »

M. VANTREESE :

« Je veux bien accompagner au cinéma ».

S. GOULAY :

« Le repas des aînés se déroulera le 29 septembre ».

M. JÉGADO :

« Le thème retenu est le Far West ».

S. GOULAY :

« Mélanie va vous parler du Ségur du numérique : système informatisé des établissements médico-sociaux ».

M. JÉGADO :

« Il s'agit d'un outil d'équipement numérique pour les structures sanitaires. C'est un système informatisé, c'est-à-dire un logiciel, qui reçoit toutes les informations concernant les personnes accompagnées, pour les mettre en partage avec d'autres acteurs.

Cela servira à fluidifier les informations entre les acteurs du sanitaire et, maintenant, du médico-social.

C'est acté depuis 2020, et aujourd'hui cela concerne tous les établissements médico-sociaux.

Ça n'est pas encore obligatoire mais le deviendra certainement.

Il y a une aide de l'état à la subvention qui est réduite par rapport à l'année dernière, d'où l'empressement des établissements.

Je vous avais expliqué que nous nous sommes réunis en réseau des résidences autonomie. Il y aura une assemblée générale en juin. Avec les membres de ce réseau, nous nous sommes rencontrés en COPIL pour organiser ce réseau qui démarre.

Le sujet principal était le système informatisé, puisque cela concerne l'ensemble des 31 résidences autonomie qui souhaitent, ou pas, y participer.

Il faut savoir que d'une commune à l'autre les résidences ne sont pas gérées de la même manière.

Les aides allouées par l'état sont cadrées. En janvier, nous avons eu une présentation par le collectif « système d'information médico-social Normandie », qui est mandaté par l'état pour accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux de la région, dans le déploiement numérique.

Il y a 2 dates pour prétendre à cette aide et répondre à l'appel à projet ; soit juin, soit septembre

Cette aide ne peut être attribuée qu'à une seule résidence autonomie. Nous avons l'obligation de nous réunir en « grappe ». Une grappe comprenant minimum 15 établissements qui souhaitent s'informatiser et qui choisissent le même logiciel, sachant qu'il y en a 20 proposés.

Dans tout cela il faut un porteur de projet. Nous concernant ce serait le CCAS d'Évreux.

Je souhaitais vous en informer, car si nous voulons être prêt pour le 15 septembre, il faudra un conseil d'administration avec la délibération en conséquence.

À ce moment-là je vous fournirais les éléments budgétaires.

Le prestataire qui semble être retenu par Évreux est « Millésime », et nous serions, en terme de coût, à environ 180 euros mensuel pour les trois premières années».

**FIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A 19 HEURES 00.**